

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS	
Date : 17/06/2021	Objet : Programme de l'été sur les bases de loisirs départementales

Bases départementales de loisirs : ouverture de la baignade surveillée et programme des animations

Soucieux de permettre au plus grand nombre de bénéficier de sites de baignade gratuits préservés où peuvent également se pratiquer diverses activités de pleine nature, le Conseil départemental de la Dordogne a aménagé quatre grandes bases de loisirs :

- le lac de Gurson (label « Pavillon Bleu », Marque d'Etat « Tourisme et Handicap »),
- le Grand étang de Saint-Estèphe (Marque d'Etat « Tourisme et Handicap » et « Handiplage », label « Tourisme pêche »-Parcours passion),
- le Grand étang de La Jemaye (label « Pavillon Bleu », Marque d'Etat « Tourisme et Handicap »), la base de loisirs de Rouffiac (label « Tourisme et Handicap », Marque d'Etat « Tourisme et pêche »-Parcours famille).

Baignade surveillée

A l'occasion de la saison estivale, le Département renforce son offre de service sur ces bases de loisirs. A commencer par une surveillance de la baignade, à partir du samedi 19 juin et jusqu'au 29 août.

Pour ce faire, 44 maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) sont recrutés pour accompagner le public, assurer sa sécurité et le renseigner sur les conditions de baignade.

Baignade surveillée :

- Du 19 au 30 juin : 13h-19h en semaine et 11h-19h les week-ends.
- Du 1^{er} juillet au 29 août 11h-19h/

Activités gratuites et animations

Par ailleurs, de nombreuses activités et services sont proposés gratuitement du 1^{er} juillet au 31 août : randonnée, promenade, pique-nique dans des espaces ombragés (environ 40 tables par

site), aires de jeux pour enfant, parcours de santé, canoë, paddle, etc. De même, les nageurs grand public disposent d'un couloir de nage (100m x 5m).

En parallèle, soucieux d'accompagner la population dans l'initiation à la nage, le Département a mis en place depuis 2016 un dispositif spécifique : « J'apprends à nager en Dordogne ». Gratuit et ouvert aux adultes et aux enfants à partir de 6 ans, celui-ci consiste en un cycle de 8 séances qui permettent d'apprendre à nager, d'être autonome dans l'eau, de flotter et de se déplacer librement dans l'eau. Ce dispositif est ouvert sur inscriptions : <https://sportnature.dordogne.fr/animation/japprends-a-nager-en-dordogne-inscriptions/>

Un programme d'activités spécifiques va être proposés dans le cadre de « L'Été actif » en Dordogne : trottinette, gyropode, VTT électrique, etc. Le programme complet est disponible sur <https://sportnature.dordogne.fr>.

Manifestations sportives

Plusieurs manifestations sportives seront organisées sur les bases de loisirs à l'initiative du Département et de Team Master Tri 24 :

- La première édition du Swimbike et Aquathlon Dordogne Périgord au Grand Etang de Saint-Estèphe, dimanche 22 août (co-organisation Département et Team Master Tri 24)
- Deuxième édition du Swimrun Dordogne-Périgord dimanche 4 juillet au Grand étang de La Jemaye

Manifestations culturelles

Cet été, quatre expositions itinérantes sur le thème de la biodiversité des espaces naturels seront proposées et tourneront sur les quatre sites. Elles accompagnent les équipements pédagogiques existants et participent à la sensibilisation du public au respect des lieux.

Par ailleurs, Ciné Passion 24 proposera quatre séances de cinéma en plein air :

- Lundi 12 juillet à Rouffiac : Les crevettes pailletées
- Lundi 26 juillet à Saint-Estèphe : Le grand bleu
- Lundi 2 août à Gurson : OSS117, Rio ne répond plus
- Lundi 9 août à La Jemaye : Hors Normes

Mesures sanitaires spécifiques

En raison de la situation sanitaire actuelle, des mesures spécifiques sont mises en œuvre et seront adaptées à l'évolution de cette situation. Ainsi, il est demandé de respecter les gestes barrières. De même, la jauge des espaces de baignade est limitée entre 500 et 600 personnes maximum en simultané, avec respect des gestes barrières. Les rassemblements ne devront pas excéder 10 personnes, une distanciation de 2m est demandée, et le port du masque est obligatoire dans les lieux clos.

Des informations en temps réel (Niveau de fréquentation de l'espace de baignade, température et qualité de l'eau) seront disponibles sur le site internet du Département : www.dordogne.fr